



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°15 :

BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE BOUSCATAISE TENNIS - REDUCTION DE L'ASSIETTE DU BAIL D'UNE SUPERFICIE DE 14 M² A DETACHER DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AT NUMERO 485

Séance ordinaire du 26 Mars 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 32

Absent : 1

Excusés : 2

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Bruno QUERE

DOSSIER N° 15 : BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE BOUSCATAISE TENNIS - REDUCTION DE L'ASSIETTE DU BAIL D'UNE SUPERFICIE DE 14 M² A DETACHER DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AT NUMERO 485

RAPPORTEUR : Philippe FARGEON

Par délibération du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un nouveau bail emphytéotique de 30 ans avec l'Association Union Sportive Bouscатаise Tennis, non seulement pour renouveler le précédent qui arrivait à son terme au 21 mars 2018 mais aussi pour inclure les autres parcelles occupées par l'USB et cela afin de faciliter au quotidien la gestion de l'ensemble de l'équipement sportif.

Le bail a été signé le 29 mars 2018 portant sur les parcelles devenues aujourd'hui AT 482, AT 483 et AT 485 pour une superficie totale de 1 ha 35 a et 68 ca, excluant par anticipation la parcelle AT 487, en prévision d'une vente à l'Association Notre Dame de Consolation.

La parcelle AT485b figurant au plan joint a été volontairement conservée dans l'emprise du bail puisque traversée par une canalisation souterraine de gaz alimentant la bulle de tennis depuis la rue du Président Kennedy.

Toutefois, après discussion, l'Association Notre Dame de Consolation, dont le projet est d'agrandir la cour de récréation de l'école maternelle Sainte Anne, souhaite également avoir un accès directement sur la rue du Président Kennedy, et donc acquérir, en plus de la parcelle AT 487, ces 14 m².

Ainsi, afin de pouvoir envisager cette vente qui fera l'objet d'une prochaine délibération, il est nécessaire d'exclure la parcelle AT 485b de 14 m² de l'emprise du bail signé avec l'USB Tennis. Un avenant au bail portant sur la nouvelle superficie sera par la suite signé.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1311-2,

VU la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2017 consentant un bail emphytéotique à l'USB Tennis sur des parcelles situées au stade Jean Deycard pour une superficie de 13 568 m²,

VU le bail signé le 29 mars 2018 entre l'USB et la Ville du Bouscat,

VU l'extrait de plan cadastral des parcelles AT 482, AT 483, AT485 a et b, sur lequel est matérialisée en jaune la parcelle de 14 m² à exclure de l'emprise du bail,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réduire l'assiette du bail de 14 m² afin de pouvoir envisager la vente à Notre Dame de Consolation,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

34 voix POUR

Article 1 : Autorise la réduction de l'assiette du bail signé avec l'USB Tennis le 29.03.2018, d'une superficie de 14 m² à détacher de la parcelle AT485,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au bail portant sur la nouvelle superficie.

Fait et délibéré le 26 mars 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET